



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000911

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagneux : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISSON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dancour sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoit CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET François : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOU (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

Objet : Etude environnementale secteur gare d'Auxon - Subvention

Etude environnementale secteur gare d'Auxon - Subvention

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 Pôle TGV/ Gare Nouvelle Auxon	Montant prévu BP 2009 : 80 000,00 € (enveloppe globale)
	Montant de l'opération : 5 286,32 €

Résumé :

Les communes du secteur de la future gare TGV à Auxon-Dessus et Auxon-Dessous envisagent de réaliser une étude de « projet environnemental et paysager » permettant de mettre en cohérence les projets en cours et à venir et définir des mesures complémentaires pour l'environnement. Le présent rapport propose un soutien financier du Grand Besançon sur cette étude à destination des communes de la CAGB, d'un montant de 5 286,32 €.

Le territoire des communes du secteur de la future gare TGV à Auxon-Dessus et Auxon-Dessous connaît de fortes évolutions en raison des équipements en préparation : LGV, gare, doublement de la RN57, création de la RDI en 2*2 voies en accès à la gare, ZAC tertiaire du Grand Besançon. Pour autant, il s'agit d'un secteur écologiquement très sensible, dont les qualités et fragilités ont d'ores et déjà été identifiées par plusieurs études.

Dans ce contexte, les 4 communes du secteur (Auxon-Dessus, Auxon-Dessous, Geneuille, Cussey) envisagent d'engager, en lien avec RFF et l'AudaB, une étude de « projet environnemental et paysager » permettant de mettre en cohérence les actions conduites par chacun des maîtres d'ouvrage d'opérations, ainsi qu'à définir des mesures complémentaires pour l'environnement à mettre en œuvre par les communes.

Ces mesures pourraient notamment bénéficier du Fonds complémentaire pour l'environnement constitué pour la LGV, visant à contribuer à la mise en œuvre d'actions exemplaires, au delà des compensations obligatoires prévues par chaque maître d'ouvrage pour sa propre opération.

Dans un second temps, l'étude consiste également à réviser les Plans d'Occupation des Sols (POS) des 4 communes, afin de les mettre en cohérence avec les projets en cours.

Cette étude, co-pilotée par les 4 communes, sera réalisée en groupement de commandes sous coordination d'Auxon-Dessus. Son démarrage est envisagé à l'automne 2009. Son coût total est estimé à environ 120 000 €, dont 45 000 € pour le volet environnemental et 75 000 € pour les PLU, à répartir sur les 4 communes.

Le montant exact de la subvention du CG25 est de 37 004 €, dont 7 929 € pour chacune des deux communes du Grand Besançon.

Afin de soutenir les communes dans cette démarche, il est proposé une contribution du Grand Besançon au volet « projet environnemental et paysager », pour la part correspondant aux deux communes membres de l'agglomération (soit 26 430 € estimés), à hauteur de 50 % du reste à charge des communes toutes subventions déduites, soit un montant prévisionnel de subvention de 2 643,16 € pour chacune des deux communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous. Il est posé comme condition la participation de l'agglomération aux réunions de travail et comités de pilotage de l'étude. Les crédits seront consommés sur les lignes DEA/Parc tertiaires d'Auxon, suffisamment créditées en 2009.

Mme VERRO, MM. BASSELIN, CANAL et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'une subvention aux communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous pour l'établissement d'un projet environnemental et paysager multicommunal dans le secteur de la future gare TGV, à hauteur de 50 % du reste à charge des communes toutes subventions déduites, soit un montant estimé de 2 643,16 € par commune.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 23.OCT 2009